

Le DIF

Constituer un crédit d'heures de formation

Le droit individuel à la formation a pour objectif de permettre au salarié de se constituer un crédit d'heures de formation.

PUBLIC	<ul style="list-style-type: none">• Les salariés en contrat de travail à durée indéterminée (CDI) avec au moins un an d'ancienneté dans l'entreprise à temps complet ou à temps partiel (au prorata de leur durée de travail)• Les salariés en contrat de travail à durée déterminée (CDD), avec au moins 4 mois en CDD (consécutifs ou non), au cours des 12 derniers mois• Les apprentis et les salariés en contrat de professionnalisation exclus de ce dispositif
AVANTAGES	<ul style="list-style-type: none">• Adapter des compétences au évolution d'un métier• Préparer l'obtention d'un diplôme ou d'une certification• Favoriser une mobilité interne ou externe• Aider à la création d'une entreprise• Découvrir de nouveaux champs d'activité professionnelle• Acquérir des compétences utiles dans un autre emploi ou dans une évolution de carrière• Coût de formation pris en charge partiellement ou en totalité par l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agrée) auprès duquel l'entreprise verse ses cotisations au titre de la professionnalisation
DEMARCHES	<ul style="list-style-type: none">• Informer chaque année ses salariés du total des droits acquis au titre du DIF (dans la limite de 120 heures)• Accès au DIF repose sur l'initiative du salarié et nécessite l'accord de son employeur sur choix de la formation• Demande à effectuer par écrit avec les informations nécessaires pour l'employeur• Obligation d'avoir l'accord de son employeur sur l'action de formation• Frais de formation (transport et hébergement) et l'allocation de formation à la charge de l'employeur• Si formation a lieu en partie sur le temps de travail, rémunération du salarié maintenue pour les heures passées à se former• Si formation effectuée en dehors de son temps de travail, le salarié perçoit de son employeur une allocation de formation égale à 50% de sa rémunération nette de référence